

## L'APST37 engagée dans la vaccination

## 25 février 2021

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Conformément aux recommandations du 2 février 2021 de la Haute Autorité de Santé (HAS), il a été décidé qu'à compter du 25 février 2021, le vaccin AstraZeneca serait utilisé pour la vaccination des personnes âgées entre 50 et 64 ans inclus atteintes de comorbidités comme listées ci-dessous.

Les autorités sanitaires ont décidé d'ouvrir cette possibilité aux médecins du travail qui pourront vacciner les salariés volontaires qui font partie de la cible précitée. Les services de santé au travail ont été prévenus de cette décision le 16 février dernier selon un protocole du Ministère du Travail.

Ce protocole concernant la distribution et la conservation des doses vaccinales est restrictif et strictement réglementé. Les équipes de l'APST37 œuvrent activement pour organiser cette campagne de vaccination dans les meilleures conditions, notamment dans le respect de la confidentialité des vaccinations vis-à-vis des employeurs.

## Ce sera donc au salarié de prendre rendez-vous auprès de l'APST37

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais pour vous tenir informés des conditions de mise en place de cette campagne vaccinale.

Bien sincèrement,

APST37

Pôle Relations Adhérents

2, avenue du Professeur Alexandre Minkowski 37170 Chambray-Lès-Tours

relations adherents @apst 37.fr

02 47 37 66 76

## Liste des facteurs de vulnérabilité au regard des priorités vaccinales : COMORBIDITÉS

- pathologies cardio-vasculaires : hypertension artérielle (HTA) compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), antécédent d'accident vasculaire cérébral, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV;
- o diabète non équilibré ou compliqué ;
- o pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale :
  - broncho pneumopathie obstructive,
  - asthme sévère,
  - fibrose pulmonaire,
  - syndrome d'apnées du sommeil,
  - mucoviscidose notamment;
- o obésité avec indice de masse corporelle (IMC) ≥ 30 ;
- o cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- o cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- immunodépression congénitale ou acquise ;
- syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégie, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive;
- o cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés;
- o personnes transplantées d'organes solides ;
- personnes transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- o poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste établie par les filières de santé des maladies rares);
- trisomie 21

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien